Remarks by President Jean-Claude Juncker following the European Council meetings of 14 and 15 December 2017

Ladies and Gentlemen,

When I first met Jüri, I said to myself that this is the beginning of a great friendship. That is exactly what happened, and like our President I wanted to pay tribute to the Prime Minister, to the Estonian Ministers, to all those involved: excellent job, excellent work. You were preserving unity where others wanted to impose division and so we will always remember with the best feelings possible this first Estonian Presidency, which was an impressive one.

Nous avons discuté au cours de ce sommet un certain nombre d'éléments de politique concrète, dont notamment la mise en pratique du Socle des droits sociaux. Je me félicite du fait que le Conseil européen, dans ses conclusions, exprime l'idée que les ministres et que les membres du Conseil européen vont travailler sur base du programme de travail de la Commission. Nous aurons un premier rendez-vous en mars avec la perspective d'avoir un deuxième en juin, pour conclure tous les éléments relevant du paquet social. Pour nous permettre de faire cela, la Commission va adopter en date du 7 mars un texte sur l'Autorité européenne du travail. Cela est reflété également dans la Déclaration conjointe des trois Présidents des institutions sur les initiatives législatives à prendre en 2018 et 2019. Il s'agit en tout et pour tout de 31 initiatives dont la plupart d'ailleurs ont été déposées par la Commission sur la table du Conseil et du Parlement européen. C'est la deuxième fois que nous nous consacrons à cet exercice après avoir réussi l'année passée avec le Président Schulz; nous avons fait de même avec le Président Tajani. Cela donne de la prédictibilité aux travaux du Conseil, du Parlement et de la Commission; c'est donc notre roadmap pour 2018 et 2019.

Je suis particulièrement satisfait du fait que nous avons, sous Présidence estonienne, fait de très notables progrès pour ce qui est de l'Europe de la défense. J'avais dit en me présentant devant le Parlement européen en juillet 2014 que l'Europe de la défense serait une des grandes priorités de la Commission que j'ai l'honneur de présider. A l'époque – vous vous en souvenez, probablement vous ne vous en souvenez pas – ceux qui ont commenté cette proposition ont dit que j'étais naïf, que j'étais très peu réaliste. Or je constate, après les premières propositions initiales de la Commission, que nous avons fait des progrès qui vont autrement plus loin que les pas que nous avons su faire au cours des 20 dernières années. Je crois donc que sur ce point, nous avons fait du bon travail, notamment en ce qui concerne la coopération structurée permanente qui non seulement voit se réunir dans une même ambition 25 Etats membres, mais qui jusqu'à ce jour ont su se mettre d'accord sur 17 projets concrets. Donc l'Union de la défense ce n'est pas du bavardage, c'est du concret. Et pour ce qui est de la Commission, nous allons faire des propositions qui s'occuperont notamment de la mobilité militaire.

On vous expliquera un jour de quoi il s'agit exactement. Le Fonds européen de la défense, qui verra des capacités communes de défense se mettre en place, va voir le jour. Nous avons fait la proposition en novembre 2016 et je suis content de voir le Conseil européen s'arrimer lui aussi à cette tâche importante.

Göteborg, socle social, n'a pas donné lieu à des entretiens qui auraient été controversés. Mais là encore, comme il ne s'agit pas d'un poème mais d'un ordre du jour qu'il s'agira de mettre en application, nous le ferons avec engagement.

Pour ce qui est de la migration, tout dépend du point de vue. Je prétends que la relocalisation fut un succès. Pourquoi est-ce que je le dis ? Parce que sur 35 245 réfugiés éligibles, 32 683 c'est-à-dire 93% ont su être relocalisés. C'est un petit nombre, dit Donald, et il a raison. Mais c'est exactement ce que nous avions promis lorsque nous avons lancé le projet de la relocalisation. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi cela peut donner lieu à tant d'émoi. Pourquoi est-ce qu'on croit que la relocalisation mettrait en cause les systèmes sociaux et de civilisation en Europe ? Il s'agit de 35 000 personnes. L'Europe est plus forte, ainsi que le sont ses pays membres, pour pouvoir digérer, absorber 35 000 personnes. Et donc je voudrais que sur ce point on se calme un peu et qu'on s'excite moins.

Je voudrais que les Etats membres contribuent plus à l'African Trust Fund qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent. Je suis d'accord avec tous ceux qui exigent au quotidien la mise en place de la protection extérieure de nos frontières – elle est en place. Il nous manque d'ici janvier 92 officiers, policiers et douaniers en Grèce. Comme tout le monde est d'accord pour dire que la protection des frontières extérieures doit être renforcée, je m'attends à ce que jusqu'en janvier on ait mis à notre disposition ce personnel. Tout comme les 114 officiers, soldats, douaniers dont nous avons besoin en Bulgarie. Il ne suffit pas de dire "il faut faire"; l'essentiel est de nous permettre de pouvoir faire ce qu'on devrait avoir fait depuis quelques mois.

Sur l'Union économique et monétaire, je voudrais d'abord rendre ici un hommage à Jeroen Dijsselbloem, qui va quitter ses fonctions sous peu, tout comme à Thomas Wieser, qui était depuis mon temps la cheville ouvrière de l'Eurogroupe et sans lequel beaucoup n'aurait pas été possible, et beaucoup fut possible grâce à lui. C'est un grand serviteur de l'Europe qui quitte ses fonctions.

Nous verrons en mars et puis en juin quels auront été les progrès nous avons pu accumuler sous le chapitre Union économique et monétaire. Le Président a fait référence aux différents segments d'examen qui sont sous nos yeux et nous y reviendrons le moment venu. Non sans avoir dit que ceux qui nous parlent de la réduction des risques, risk reduction, feraient mieux de consulter les chiffres parce qu'ils verraient que le capital propre des banques a été considérablement augmenté, tout comme les bad loans ont diminué rien que cette année-ci de 16%, ce qui ne nous mène pas à une situation où nous pourrions dire que le problème est résolu, mais qui montre qu'il y a des progrès notables qui ont été faits.

Sur le Brexit je ne dirai rien. J'ai passé ensemble avec Michel Barnier beaucoup de jours et beaucoup de nuits à élucider tous les problèmes qui se posaient dans ce contexte. Vous vous rappelleriez sans doute que vendredi passé nous nous sommes vu, Theresa May et moi-même, à 7 heures du matin – 7 o'clock in the morning, 6 o' clock in London, that was the sanction I imposed on the British Prime Minister. She was a tough, smart, polite and friendly negotiator. We had had a meeting with the group of the European Parliamentarians being involved in this, so we were able to conclude that sufficient progress has been made. Now it is up to us to draft the withdrawal agreement together with our British friends and I hope that this withdrawal treaty will be approved by the European Parliament and by the House in London. Thank you.

ESMA provides further guidance for transactions on 3rd country trading venues for post-trade transparency and position limits under MiFID II/MiFIR

The opinions address the treatment of transactions executed by EU investment firms on third-country trading venues, for post-trade transparency under MiFIR, and the treatment of positions held in contracts traded on those venues for the position limit regime under MiFID II.

The revised opinions state that, pending an ESMA assessment of more than 200 third-country trading venues under the criteria in the two opinions, transactions on third-country trading venues do not need to be made post-trade transparent and/or positions held in those third-country venue contracts are not considered to be economically equivalent over-the-counter (EEOTC) contracts.

ESMA will carry out the determination of third-country trading venues and publish the results in the course of 2018.

Background

Following the publication of the initial opinions in May, ESMA received requests to assess more than 200 third-country trading venues. ESMA was not in a position to assess all those trading venues ahead of the application of MiFID II/MiFIR on 3 January 2018. Furthermore, ESMA considers it important that all third-country trading venues receive the same treatment in order to maintain a level playing field.

The two opinions were initially published on 31 May 2017 and specified that, subject to third-country trading venues meeting a set of criteria, investment

firms trading on those trading venues are not required to make transactions public in the EU via an APA. Equally, commodity derivatives contracts traded on those trading venues are not considered as EEOTC contracts for the purpose of the position limit regime.

ESMA provides overview of MiFID II deferral regimes

MiFIR provides a number of options to national competent authorities in the context of the deferred publication of trades in, among others, bonds and derivatives. It depends on the choice of the national competent authority if, for instance, the volume of large trades can be masked for an additional four weeks following the conclusion of the trade.

The purpose of this table is to provide an overview to market participants of the different regimes for supplementary deferral that national competent authorities have opted for to facilitate compliance and convergent application. ESMA will update this table if and when required.

ESMA provides overview of MiFID II deferral regimes

MiFIR provides a number of options to national competent authorities in the context of the deferred publication of trades in, among others, bonds and derivatives. It depends on the choice of the national competent authority if, for instance, the volume of large trades can be masked for an additional four weeks following the conclusion of the trade.

The purpose of this table is to provide an overview to market participants of the different regimes for supplementary deferral that national competent authorities have opted for to facilitate compliance and convergent application. ESMA will update this table if and when required.

ESMA provides further guidance for transactions on 3rd country trading venues for post-trade transparency and position limits under MiFID II/MiFIR

The opinions address the treatment of transactions executed by EU investment firms on third-country trading venues, for post-trade transparency under MiFIR, and the treatment of positions held in contracts traded on those venues for the position limit regime under MiFID II.

The revised opinions state that, pending an ESMA assessment of more than 200 third-country trading venues under the criteria in the two opinions, transactions on third-country trading venues do not need to be made post-trade transparent and/or positions held in those third-country venue contracts are not considered to be economically equivalent over-the-counter (EEOTC) contracts.

ESMA will carry out the determination of third-country trading venues and publish the results in the course of 2018.

Background

Following the publication of the initial opinions in May, ESMA received requests to assess more than 200 third-country trading venues. ESMA was not in a position to assess all those trading venues ahead of the application of MiFID II/MiFIR on 3 January 2018. Furthermore, ESMA considers it important that all third-country trading venues receive the same treatment in order to maintain a level playing field.

The two opinions were initially published on 31 May 2017 and specified that, subject to third-country trading venues meeting a set of criteria, investment firms trading on those trading venues are not required to make transactions public in the EU via an APA. Equally, commodity derivatives contracts traded on those trading venues are not considered as EEOTC contracts for the purpose of the position limit regime.